

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : Mme Célia BOIRON, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCOUX, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Philippe BAYOL à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armélie MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Rapporteur : Mme Annie Zapata

Depuis le 10 avril 2024, le service Petite Enfance expérimente un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Pour rappel, un LAEP est un espace convivial et ludique pour les enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent (grand-parent, etc.). Libre, neutre et gratuit, ce lieu dispose de deux accueillants, permettant une écoute et une attention auprès des enfants et des parents.

Le bilan des quatre premiers mois d'ouverture montre une bonne fréquentation, avec 40 familles qui ont utilisé au moins une fois le LAEP.

Les locaux du Relais Petite Enfance, la Bibliothèque Multimédia et la Ludothèque de la Ville de Guéret sont utilisés pour LAEP.

Un partenariat avec la Ville de Guéret (le service ANIMA et Ludothèque), l'association 123Parents, la CAF et le Service Petite Enfance assure le fonctionnement du LAEP (2 accueillants doivent être présents pour chaque session).

La prolongation de cette expérimentation du LAEP jusqu'en décembre 2024, permettra aux accueillantes de suivre une formation, financée par la CAF, prévue en novembre 2024 et de solliciter un financement de la CAF exceptionnel, qui soutient cette expérimentation et la poursuite des actions menées, visant à accompagner les familles dites fragilisées.

Ce délai supplémentaire permet également de définir le projet de labellisation de LAEP qui garantira des subventions CAF dédiées dès 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident :

- d'approuver l'expérimentation d'un LAEP jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse et d'autres financeurs ;
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

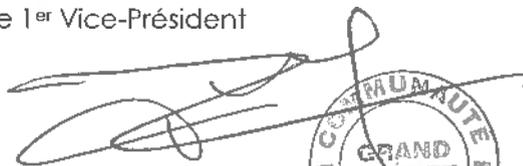
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président

Le 1^{er} Vice-Président



Eric BODEAU



Le secrétaire de séance



Pierre AUGER